

**REGLEMENT DE LA SALLE DE CULTURE ET LOISIRS
DE LA FREISSINOISE**

Cette salle est mise à la disposition des habitants majeurs de la Commune, ainsi que des gens hors Commune, et des Associations. Elle peut être louée aux adolescents, sous la responsabilité effective des parents qui doivent signer la réservation et être présents à la soirée.

RESERVATIONS / INSCRIPTIONS

Il est indispensable de se faire inscrire suffisamment à l'avance auprès de la secrétaire de Mairie, aux heures de permanence. Une personne désignée responsable doit signer le présent règlement et ainsi s'engager à le faire respecter.

Le responsable veillera à éviter tout tapage nocturne, toute manifestation risquant de créer des troubles au voisinage, et d'une manière générale tout débordement dans les comportements des participants.

DUREE D'UTILISATION / TARIFS

Location :

	1 jour (de 8h à 8h le lendemain)	2 jours (de 8h à 8h le surlendemain)
Habitants de la Commune	130 €	200 €
Gens extérieurs à la Commune	185 €	310 €
Associations	185 €	210 €

Remise des clés

Location 1 jour : Les clés seront remises le matin de la location à partir de 8h et devront être rendues au plus tard à 8h le lendemain.

Lorsque la salle est réservée le vendredi, les clés ne pourront être remises avant 18h (afin de ne pas perturber les activités scolaires et péri-scolaires) et devront être rendues le lendemain à 8h.

Réservation :

Un versement d'arrhes représentant 30% du coût total de la location doit être opéré dans les huit jours de la réservation initiale, à défaut de quoi la réservation sera caduque. Les arrhes versées s'imputeront sur le coût de la location, ils seront perdus dans le cas où le réservataire ne donnerait pas suite à la location mais toute annulation devra être notifiée à la Mairie au moins 30 jours avant la date de location.

Avant la remise des clés, il faudra fournir au secrétariat de Mairie :

- Le solde de la location.
- Une attestation responsabilité civile en cours de validité.
- Un chèque de caution de 500 € (qui sera restitué si aucune dégradation n'est constatée)
- Un chèque de 200 € pour frais de nettoyage de la salle. Il sera rendu si celle-ci est restituée propre.

Les chèques doivent être libellés à l'ordre du TRESOR PUBLIC

UTILISATION

Il est demandé :

- de ne pas fumer ;
- de ne pas toucher aux tableaux électriques ;
- de ne rien afficher aux murs (ni scotch, ni punaises) et de ne rien écrire ;
- de ranger le mobilier (tables et chaises) ;
- de balayer, laver le sol, et veiller à la propreté des sanitaires ;
- de vider les poubelles ;
- de nettoyer et dégivrer le réfrigérateur ;
- de ne pas se garer dans la cour d'école.

La salle est prévue pour une capacité maximale de 100 personnes. Il est interdit de la dépasser.

La remise des clés se fait auprès de Philippe ROUSSEL, élu municipal. Le contacter une semaine avant pour convenir d'un rendez-vous pour l'état des lieux au 06 08 95 18 72. **En cas d'urgence** lors de l'utilisation de la salle, il est possible de le joindre.

Nom et Prénom du responsable présent à la soirée :

Date et durée d'utilisation de la salle :

Fait à la Freissinouse, le

Signatures :